



# FORMATIONS SYNDICALES

## FICHE D'INSCRIPTION

### 24 AU 26 MAI 2024

N.B. : VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN X DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE < ① ② > SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.

- CONNAÎTRE MES DROITS  
 PRÉPARATION À LA GRÈVE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  COURRIEL : \_\_\_\_\_

DOMICILE : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_  TRAVAIL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_  CELL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

❖ JE PRÉFÈRE ÊTRE CONTACTÉ(E) : PAR TÉLÉPHONE  COURRIEL

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_  TEMPS-PLEIN  TEMPS-PARTIEL  TEMPORAIRE

LIEU DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ SECTION DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_

HORAIRE DE TRAVAIL : DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ FONCTION SYNDICALE : \_\_\_\_\_

SOUFFREZ-VOUS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_ SI OUI LESQUELLES : \_\_\_\_\_

CONDITIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_ PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

PERSONNE À REJOINDRE EN CAS D'URGENCE : NOM : \_\_\_\_\_ NUMÉRO : \_\_\_\_\_

**LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00.**

- J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER \_\_\_\_\_ EN SOIRÉE \_\_\_\_\_ HEURE \_\_\_\_\_
- J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 \_\_\_\_\_
- JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_  
SI OUI, AVEC \_\_\_\_\_

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

--- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge \_\_\_\_\_

- J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :  
OUI  NON  DATE \_\_\_\_\_ 2024 HEURE : DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

**LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 11 AVRIL 2024, AVANT 16H00.** VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE (**ET REÇUE**) À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ **AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS, PAR CONTRE LES REPAS ET AUTRES FRAIS, SERONT À VOTRE CHARGE**

❖ **PRENEZ NOTE QUE SELON LES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR EN DATE DE LA FORMATION, DES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES**



**Hôtel Estrimont**  
44, AVENUE DE L'AUBERGE  
ORFORD, QC J1X 6J3

[VERSO]

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, ENVIRON 40 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

### 1. CONNAÎTRE MES DROITS

Cette session s'adresse tout particulièrement aux nouveaux délégués et déléguées syndicaux, aux nouveaux militants et militantes ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses qui sont membres en règle du Syndicat.

#### LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ De permettre aux membres de l'unité urbaine de mieux connaître leurs droits et obligations ainsi que de s'acclimater à la recherche de leurs droits à l'intérieur de la convention collective.

### 2. PRÉPARATION À LA GRÈVE

Cette session est offerte à tous les membres en règle des EXPLOITATIONS URBAINE ET RURALE.

#### LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ Comprendre de manière générale le processus de grève.
- ❖ Bâtir l'appui nécessaire au comité de négociation.
- ❖ Élaborer des stratégies de communication pour mobiliser les membres et solliciter leur participation.
- ❖ Se préparer à gérer et à exécuter les moyens de pression au palier local.
- ❖ Trouver des façons de faire participer la collectivité et les alliés.

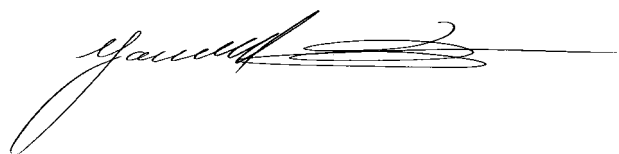
## COMMENT PARTICIPER

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

**N.B.** : LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100\$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115\$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,



**Yannick Scott**  
Directeur national  
STTP - Région du Montréal métropolitain  
YS/na sepb-225 

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2024 / No 008